N° 2023/119/1.5 **Feuillet n°140**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention de gestion des accueils de loisirs de Terrasson-Lavilledieu et de Badefols d'Ans avec Léo Lagrange pour l'année 2024

Considérant la compétence « Gestion et financement des accueils de loisirs sans hébergement de Terrasson (Lestrade), de Badefols d'Ans et ceux gérés par le Centre Social intercommunal Passerelle » qui s'inscrit au sein de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF

Considérant que deux conventions ont été signées fin 2022 avec l'association Léo Lagrange lui confiant la gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu et de l'ALSH de Badefols d'Ans pour l'année 2023.

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023119-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par l'abrégne imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Ces 2 conventions arrivant à échéance au 31/12/2023, il convient de les renouveler pour une durée d'un an.
Pour mémoire les participations s'élevaient comme suit :

- pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson : 118 796,21 € pour l'année 2022 et 122 752,04 € pour l'année 2023
- pour l'ALSH de Badefols d'Ans : 80 595,21 € pour l'année 2022 et 82 797,58 € pour 2023

Il est proposé de les renouveler selon les modalités suivantes :

Pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson = durée de 1 an –la commission « Action sociale » du 8 décembre 2023 propose de retenir la proposition de Leo Lagrange qui permet d'augmenter la capacité d'accueil du nombre d'enfants (de 60 à 68 enfants), à savoir 154 786,96€.

Pour l'ALSH de Badefols = durée de 1 an - la commission « Action sociale » du 8 décembre 2023 propose de retenir la proposition de Leo Lagrange d'un montant de 84 012,92€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson avec la Fédération Léo Lagrange pour une période d'un an, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 154 786,96€,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'ALSH de Badefols d'Ans avec la Fédération Léo Lagrange pour une période d'un an, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 84 012,92€,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023119-DE
Reçu le 18/12/2023